

LA CONVENTION EST MAINTENANT DISPONIBLE EN LIGNE !!

La nouvelle convention collective 2015-2020 de la FSQ-CSQ est maintenant disponible sur notre site Internet qui se retrouve au lien suivant : www.siiial.com.

L'entrée en vigueur de la nouvelle convention se fera le 10 juillet 2016.

Versement de la rémunération :

Ajustement des salaires	Dans les 45 jours suivant la date de la signature le 22 juin 2016	Au plus tard, le 6 août 2016
Versement de la rétroactivité	Dans les 90 jours suivant la date de la signature le 22 juin 2016	Au plus tard, le 20 septembre 2016

SEMAINES FESTIVES - SEMAINES FESTIVES

Date	Site
12 juillet	Sainte-Rose et Rose-de Lima
13 juillet	250, Cartier et Idola-Saint-Jean, 1351, des Laurentides
14 juillet	CARL - 800, Chomedey et 1665, du Couvent
15 juillet	Fernand-Larocque, La Pinière et 4731, Lévesque, GMF
19 juillet	304, Cartier
20 juillet	Cité-de-la-Santé
21 juillet	Sainte-Dorothée et CISPLOI



Le *POULS* du SIIIAL

Des conditions de travail décentes pour des services de qualité

LE CŒUR DE NOTRE COMBAT !

Volume 8, numéro 7, 12 juillet 2016

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE – Isabelle Dumaine

Enfin ! Après 18 mois de travaux à la table de négociation, c'est avec fierté que le 22 juin dernier, notre équipe de négo signait la nouvelle convention ! Il faut l'admettre, cette ronde de négociation fût particulièrement ardue. Nous avons dû négocier avec acharnement, non seulement pour obtenir des gains, mais tout simplement pour éviter d'importants reculs.

Depuis le **10 juillet**, notre convention collective est en vigueur. Voici un résumé des principaux gains obtenus durant cette négociation :

- **Chevauchement inter-quart pour les infirmières auxiliaires en CHSLD ;**
- **Prime spécifique de soins critiques (bloc opératoire, salle de réveil, hémodynamie, etc.) ;**
- **Prime CHSLD ;**
- **Congé de conciliation famille-travail-études avec étalement du salaire ;**
- **Stabilité des postes : pourcentage minimum de postes à temps complet ;**
- **Analyse concernant les ratios de professionnelles en soins/patients.**

À la fin de cette édition, vous trouverez les dates de l'ajustement salarial et le versement de la rétroactivité salariale à être versés par l'employeur.

La fin des négociations marque aussi le début de la campagne de vote – souvent appelée « *maraudage* », – pour le choix de l'accréditation syndicale qui représentera les membres de la catégorie 1 au CISSS de Laval.

Évidemment, le **SIIIAL-CSQ** est, et restera la meilleure organisation pour défendre et protéger les intérêts de toutes les infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes de Laval. Depuis sa création il y a maintenant un peu plus de 10 ans, le **SIIIAL-CSQ** a su se démarquer au niveau du soutien et de l'accompagnement à ses membres. Malgré les nombreuses réorganisations et les compressions budgétaires imposées par le gouvernement aux cours des dernières années, nos militantes et militants actifs, ainsi que notre équipe aux relations du travail ont toujours su garantir vos droits. La structure établie par la CSQ, qui laisse au SIIIAL plus du 2/3 de vos cotisations syndicales, nous permet de vous offrir ces services de proximité.

Je termine sur une note plus légère en vous rappelant que du 12 au 21 juillet, le SIIIAL tient ses **JOURNÉES FESTIVES** sous le chapiteau dans plusieurs sites avec « *tournées friandises* » dans les autres sites. C'est une occasion pour l'équipe du SIIIAL de vous rencontrer sur un mode « *détente* », mais tout en restant disponible pour répondre à vos questions...

C'est donc un rendez-vous du 12 au 21 juillet ! Surveillez vos babillards pour plus de détails.



LA CAMPAGNE DE « MARAUDAGE »... C'EST PARTI !!!

En septembre 2014, le ministre Gaétan Barrette présentait le projet de loi 10 amenant le regroupement et la fusion de plusieurs établissements de santé et de services sociaux. Ce projet de loi a été adopté sous le bâillon en février 2015. En avril de la même année, le CISSS de Laval était créé par la fusion du CSSS de Laval, du Centre jeunesse de Laval, du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) et de l'Hôpital juif de réadaptation.

Par la bande, ce projet de loi entraînera la fusion des unités d'accréditation détenues par divers syndicats pour chacune des catégories d'emploi œuvrant sur le territoire de Laval. Pour fusionner ces unités d'accréditation, une campagne de « maraudage » devient obligatoire. Le gouvernement du Québec précisait que cette campagne débiterait seulement lorsque 70 % des conventions collectives concernant les salariés du réseau de la santé seraient conclues.

Depuis le 4 juillet dernier, ce seuil de 70 % a été franchi, lançant du même coup le début de la campagne de « maraudage ».

C'est bien, mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement ? Excellente question !

Sur le terrain, cela veut dire principalement deux choses :

- 1. Qu'au cours des prochaines semaines, diverses organisations syndicales pourraient vous approcher, directement ou indirectement, pour vous vanter leurs services et vous convaincre de vous joindre à leur organisation.**
- 2. Que vers la fin de l'année, vous serez appelées à vous prononcer, par vote, sur l'organisation syndicale qui sera accréditée pour représenter et protéger vos droits.**

D'ici les prochaines semaines, les détails du processus seront précisés et dès que le **SIIIAL-CSQ** obtiendra ces précisions, nous vous les communiquerons.

Pour certaines, cet exercice peut paraître banal à première vue, mais n'oubliez pas qu'au terme de cet exercice, un seul syndicat deviendra responsable de représenter l'ensemble des salariées de la catégorie 1 (soins infirmiers et cardio-respiratoires).

Entretemps, si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à nous les transmettre, que ce soit par courriel, Facebook, téléphone ou encore en la posant directement à un des représentants du **SIIIAL-CSQ** présents dans votre site. Nous nous ferons un plaisir de vous accompagner tout au long de ce processus.

Francis Gilbert, CRIA

LE SIIIAL-CSQ, UN SYNDICAT DE PROXIMITÉ

À Laval, le **SIIIAL-CSQ** est fier de pouvoir dire qu'il est un syndicat de proximité. Ceci est possible, car le **SIIIAL-CSQ** est un **syndicat local où les grands enjeux et les décisions se prennent localement, en consultation avec ses membres.**

En effet, la particularité du **SIIIAL-CSQ** est qu'il dispose d'un exécutif local qui est appuyé par une équipe de salariés, dont trois conseillers et deux secrétaires qui ont pignon sur rue à Laval et qui sont entièrement dédiés aux membres du **SIIIAL-CSQ.**

Des personnes déléguées et des représentantes locales sont également présentes dans la majeure partie des sites du CISSS de Laval. Elles apportent le soutien et diffusent toute l'information pertinente à leurs collègues de travail.

Cette réalité permet au **SIIIAL-CSQ** d'être davantage visible, actif et à l'écoute des préoccupations quotidiennes de ses membres. C'est aussi grâce à ce mode de fonctionnement que le **SIIIAL-CSQ** est capable d'intervenir rapidement sur les lieux du travail lorsqu'une situation problématique se présente, ou lorsqu'une membre est rencontrée par sa gestionnaire.

Le SIIIAL-CSQ est donc une combinaison gagnante !



Grâce à un syndicat local exclusivement dédié à Laval et grâce à son affiliation avec la CSQ, l'une des grandes centrales syndicales du Québec qui négocie directement avec les représentants du gouvernement !

Michelle Desbiens

facebook

www.facebook.com/siiaalofficiel

Visitez notre site Internet
www.siiial.com et cliquez

